



Je ne suis ni mariée ni paces

Par **pascal123**, le **03/03/2015 à 20:46**

bonjourrnje me présente je suis une femme Patricia et j'ai 54 ans je ne suis pas mariée.rnje voudrai vivre avec mon compagnon qui a 58ans divorcé avec 4 grands enfants qui ne vivent plus chez lui.rnpar contre pour vivre avec lui je dois tout quitter travail et appartement.rnma questionrnil ne veut pas se marier rnsi il décide du jour au lendemain de me mettre dehors de chez lui a t'il le droit? rnou si par malheur il décédait ses enfants peuvent ils me mettre dehors de la maison?rnje n'ai aucun droit sur la maison rnquel sont les solutions pour que je sois protégé de tout celarnavec tout mes remerciementsrncordialementrnpatricia

Par **aguesseau**, le **03/03/2015 à 21:33**

bjr,rnentre concubins, il n'y a aucun lien, juridiquement, ce sont des étrangers l'un par rapport à l'autre.rnen cas de donation ou de legs en votre faveur, vous serez taxée à 60%.rndonc en quittant travail et appartement pour une situation pour le moins précaire, vous prenez des risques.rndans votre situation, il existe le pacs ou un partenaire peut faire un testament avantageant le partenaire survivant sans frais de succession.rncdt

Par **pascal123**, le **04/03/2015 à 12:14**

bonjourrnmerci beaucoup pour es renseignements donc je vais bien reflechirrncordialement